

Evaluation des politiques de réduction des cotisations employeurs

Antoine Bozio*

*EHESS, PSE et IPP

France stratégie – Comité de suivi des aides aux entreprises
9 juin 2015

- **L'effet des exonérations sur l'emploi : quels travaux d'évaluation ?**
 - Baisse généralisée des charges sociale = politique majeure
 - Chômage reste à un niveau élevé
 - Evaluation de cette politique publique est plus que nécessaire

- **L'effet des exonérations sur l'emploi : quels travaux d'évaluation ?**
 - Baisse généralisée des charges sociale = politique majeure
 - Chômage reste à un niveau élevé
 - Evaluation de cette politique publique est plus que nécessaire
- **Cette présentation**
 - Pas une revue de la littérature
 - Pas un cours d'évaluation des politiques publiques
 - Quelques pistes de réflexion sur les travaux à mener

- I. L'évaluation : objectifs et difficultés
- II. Les politiques de baisse de cotisations employeurs
- III. Quels travaux d'évaluation mener ?

- **Pourquoi évaluer ?**
 - Les effets des politiques publiques sont largement inconnus
 - Il existe une variété infinie d'options possibles

Objectifs

- **Pourquoi évaluer ?**
 - Les effets des politiques publiques sont largement inconnus
 - Il existe une variété infinie d'options possibles
- **Objectif : approfondir nos connaissances**
 - Mesurer les impacts des politiques publiques
 - Comprendre les mécanismes en jeu
 - Réfléchir à l'architecture optimale

- **Le problème de l'évaluation**
 - But : approcher la causalité des politiques publiques
 - Problème : on n'observe pas le monde sans la politique publique (« le contrefactuel »)

Difficultés

- **Le problème de l'évaluation**
 - But : approcher la causalité des politiques publiques
 - Problème : on n'observe pas le monde sans la politique publique (« le contrefactuel »)
- **Ce qu'il ne faut pas faire**
 - Comparer avant / après
 - Comparer les bénéficiaires / les non bénéficiaires

- **Le problème de l'évaluation**
 - But : approcher la causalité des politiques publiques
 - Problème : on n'observe pas le monde sans la politique publique (« le contrefactuel »)
- **Ce qu'il ne faut pas faire**
 - Comparer avant / après
 - Comparer les bénéficiaires / les non bénéficiaires
- **Construire un contrefactuel convaincant**
 - Méthodes visant à reconstruire « un monde sans la politique évaluée »

- L'évaluation *ex ante*
 - 1 Micro-simulation
 - 2 Approche structurelle
- L'évaluation d'impact *ex post*
 - 1 L'expérimentation aléatoire
 - 2 Différence en différences
 - 3 Régression de discontinuité
 - 4 Matching
 - 5 Bunching

II. Les baisses de charge

Les évaluations disponibles

- **Une politique difficile à évaluer**
 - Politique nationale et générale
 - Interactions avec plusieurs autres dispositifs (Smic, RTT, etc.)

II. Les baisses de charge

Les évaluations disponibles

- **Une politique difficile à évaluer**
 - Politique nationale et générale
 - Interactions avec plusieurs autres dispositifs (Smic, RTT, etc.)
- **Des cotisations sociales en général peu étudiées**
 - Peu d'études au niveau international
 - Peu d'évaluations au niveau français
 - Concentrations d'études sur l'impôt sur le revenu

II. Les baisses de charge

Les évaluations disponibles

- **Une politique difficile à évaluer**
 - Politique nationale et générale
 - Interactions avec plusieurs autres dispositifs (Smic, RTT, etc.)
- **Des cotisations sociales en général peu étudiées**
 - Peu d'études au niveau international
 - Peu d'évaluations au niveau français
 - Concentrations d'études sur l'impôt sur le revenu
- **Un focus sur l'emploi**
 - Les études se concentrent sur l'effet sur l'emploi
 - Les autres effets permettraient de mieux comprendre les mécanismes en jeu

II. Les baisses de charge

Que faut-il évaluer ?

- **Évaluer conjointement l'ensemble des effets**
 - Impact sur l'emploi, les salaires, les heures travaillées, etc.
 - Impact sur les profits, la valeur ajoutée, les prix, etc.

II. Les baisses de charge

Que faut-il évaluer ?

- **Évaluer conjointement l'ensemble des effets**
 - Impact sur l'emploi, les salaires, les heures travaillées, etc.
 - Impact sur les profits, la valeur ajoutée, les prix, etc.
- **Évaluer l'ensemble des modifications des cotisations**
 - Réduction de cotisations sociales
 - Hausses de cotisations sociales
 - Hausses des taxes sur les salaires

II. Les baisses de charge

Que faut-il évaluer ?

- **Évaluer conjointement l'ensemble des effets**
 - Impact sur l'emploi, les salaires, les heures travaillées, etc.
 - Impact sur les profits, la valeur ajoutée, les prix, etc.
- **Évaluer l'ensemble des modifications des cotisations**
 - Réduction de cotisations sociales
 - Hausses de cotisations sociales
 - Hausses des taxes sur les salaires
- **Évaluer l'hétérogénéité des effets**
 - Selon les secteurs
 - Selon le niveau de salaire
 - Selon le type de prélèvement

III. Travaux d'évaluation à mener

- 1 Les projets en cours à l'IPP
- 2 Les réformes à étudier
- 3 Les nouvelles données
- 4 Les nouvelles méthodes

III. Travaux d'évaluation à mener

Les projets en cours à l'IPP

- **Projet européen sur l'impact des cotisations sociales**
 - Allemagne (DIW), France (IPP), Pays-Bas (CPB) et Royaume-Uni (IFS)
 - Données administratives
 - Objectif : mesurer l'incidence des cotisations sur les salaires
- **Plusieurs méthodes**
 - Discontinuités aux plafonds
 - Exploitation des réformes
 - Bunching
 - Comparaison internationale (approche cell-based)
- **Microsimulation des salaires**
 - Barèmes IPP
 - Simulations des coûts des salaires, salaires nets, etc.
 - Simulations sur données administratives

III. Travaux d'évaluation à mener

Les projets en cours à l'IPP

FIGURE 1: Les barèmes IPP : prélèvements sociaux

Barèmes IPP : prélèvements sociaux

Ce document présente l'ensemble de la législation permettant le calcul des contributions sociales, taxes sur les salaires et cotisations sociales. Il s'agit des barèmes bruts de la législation utilisés dans le micro-simulateur de l'IPP, TAXIPP. Les sources législatives (texte de loi, numéro du décret ou arrêté) ainsi que la date de publication au *Journal Officiel de la République Française* (JORF) sont systématiquement indiquées. La première ligne du fichier (masquée) indique le nom des paramètres dans TAXIPP.

Abréviations utilisées

1 Plafond de la Sécurité Sociale (1930-2015)

I. Contributions sociales

- 2 Contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus d'activité
- 3 Contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus de remplacement
- 4 Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)

II. Cotisations de Sécurité sociale (SS) du régime général

- 5 Cotisations SS (1930-1966)
- 6 Cotisations SS branche maladie, maternité, invalidité, décès MMID (1967-2015)
- 7 Cotisation spéciale assurance maladie sur les avantages retraite
- 8 Cotisations du régime local d'assurance maladie d'Alsace et Moselle MMID-AM (1967-2015)
- 9 Cotisations SS branche assurance vieillesse (1967-2015)
- 10 Cotisations SS assurance veuvage (1981-2004)
- 11 Contributions SS solidarité autonomie (CSA)
- 12 Contribution SS additionnelle solidarité autonomie (CASA)
- 13 Cotisations SS branche famille
- 14 Cotisations SS accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP), taux bureaux
- 15 Abattement de cotisations SS pour les artistes, médecins et journalistes (1975-2015)
- 16 Cotisations SS des artistes du spectacle (1960-1974)
- 17 Cotisations SS des professions médicales à temps partiel (1961-1974)
- 18 Cotisations SS des journalistes pigistes (1964-1974)
- 19 Cotisations SS sur les allocations chômage

III. Cotisations au régime de l'assurance chômage

- 20 Cotisations assurance chômage
- 21 Cotisations de contribution au régime de garantie des salaires (AGS)
- 22 Cotisations pour la structure financière ASF (1984-2001)

IV. Régimes complémentaires de retraite (secteur privé)

- 23 Cotisations retraites des non-cadres (ARRCO)
- 24 Cotisations retraites des cadres (AGIRC)
- 25 Cotisations pour la structure financière AGFF (2001-2015)

Citer cette source :

Barèmes IPP: prélèvements sociaux, Institut des politiques publiques, avril 2015.

Auteurs :

Antoine Bozio, Julien Grenet, Malka Guillot, Laura Khoury, Marianne Tenand et Lucile Romanello

Contacts :

lucile.romanello@ipp.eu; antoine.bozio@ipp.eu; malka.guillot@ipp.eu



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

III. Travaux d'évaluation à mener

Les projets en cours à l'IPP

FIGURE 2: Les barèmes IPP : prélèvements sociaux

Date d'entrée en vigueur	Salaire sous plafond		Sur tout salaire		Remise forfaitaire mensuelle (sur cotisation salariale)	Références législatives	Publication au JO	Notes
	Saliariés	Employeurs	Saliariés	Employeurs				
01/01/2017	6,90%	8,55%	0,40%	1,90%		Décret 2014-1531 du 17/12/2014	19/12/2014	
01/01/2016	6,90%	8,55%	0,35%	1,85%		Décret 2014-1531 du 17/12/2014	19/12/2014	
01/01/2015	6,85%	8,50%	0,30%	1,75%		Décret 2014-1531 du 17/12/2014	19/12/2014	
01/01/2014	6,80%	8,45%	0,25%	1,75%		Décret 2013-1290 du 27/12/2013	31/12/2013	
01/11/2012	6,75%	8,40%	0,10%	1,60%		Décret 2012-847 du 02/07/2012, art. 5	03/07/2012	
01/01/2006	6,65%	8,30%	0,10%	1,60%		Décret 2005-1657 du 26/12/2005	28/12/2005	
01/07/2004	6,55%	8,20%	0,10%	1,60%		Décret 2004-858 du 24/08/2004, art. 1	25/08/2004	La cotisation veuvage est transférée à la Cnav.
01/09/1995	6,55%	8,20%		1,60%		Loi 95-882 du 04/08/1995, art. 5	05/08/1995	
01/02/1991	6,55%	8,20%		1,60%	42 FRF	Décret 91-91 du 23/01/1991	24/01/1991	Voir note (i).
01/01/1989	7,60%	8,20%				Décret 88-1234 du 30/12/1988	31/12/1988	
01/07/1987	6,60%	8,20%				Décret 87-453 du 29/06/1987	30/06/1987	
01/08/1986	6,40%	8,20%				Décret 86-876 du 29/07/1986	30/07/1986	
01/01/1984	5,70%	8,20%				Décret 83-1198 du 30/12/1983	31/12/1983	
01/01/1979	4,70%	8,20%				Décret 78-1213 du 26/12/1978	28/12/1978	
01/10/1976	3,45%	7,70%				Décret 76-894 du 29/09/1976	30/09/1976	
01/01/1976	3,25%	7,50%				Décret 75-1273 du 29/12/1975	30/12/1975	
01/01/1974	3,00%	7,25%				Décret 73-1209 du 29/12/1973	30/12/1973	
01/08/1970	3,00%	5,75%				Décret 70-680 du 30/07/1970	31/07/1970	
01/10/1967	3,00%	5,50%				Décret 67-803 du 20/09/1967	24/09/1967	

Sources:

www.legislation.cnav.fr, Journal Officiel via www.legifrance.gouv.fr

Notes:

(i) En 1991, la baisse de la cotisation salariale de 7,60% à 6,55% est assortie d'une remise forfaitaire de 42F/mois pour temps complet, proratisée pour temps partiel (Loi 91-73 du 18/01/91, art. 28, JO du Des circulaires datant du 16/01/1991 et du 25/01/1991 (JO des 17/01/1991 et 27/01/1991) précisent les modalités de son calcul.

En bénéficient les assurés redevables de cotisations vieillesse au régime général à titre obligatoire assises sur leur salaire réel (saliariés du régime général), les fonctionnaires et certains non-saliariés.

SOURCE : <http://www.ipp.eu/outils/baremes-ipp/>

III. Travaux d'évaluation à mener

Les réformes à étudier

- **Hausses de cotisations sociales**
 - Sécurité sociale (1981, 1984, 1989)
 - Régimes complémentaires de retraite (1991, 1994, 2000)
 - Conventions collectives
 - Forfait social (2012)
- **Variations de taxes sur les salaires**
 - Versement transport
 - Taxe sur les salaires (2013, 2015)
 - AT-MP
- **Smic, baisses de charge et PPE**
 - Hausses du salaire minimum
 - Premières vagues
 - Baisses de charge et RTT
 - PPE

III. Travaux d'évaluation à mener

Les données à mobiliser

- **Les données administratives**
 - DADS, puis DSN
 - FICUS-FARE (données fiscales entreprises)
- **Les données à collecter/exploiter**
 - Les taux des conventions collectives
 - Les cotisations supplémentaires des régimes complémentaires
- **Les données à appairer**
 - DADS et données des caisses de retraite
 - DADS et données ACOSS
 - DADS et données fiscales
 - Données de prix ?

III. Travaux d'évaluation à mener

Les nouvelles méthodes

- **Techniques de bunching**

- Méthode récente utilisée pour mesurer l'élasticité du revenu imposable
- Appliqué dans le cas du salaire minimum en Hongrie (Harasztosi and Lindner, 2015)

- **Modélisation structurelle**

- Modéliser le marché du travail avec prélèvements obligatoires (cotisations, IR, IS)
- Estimer le modèle avec les variations de prélèvements

- **Travaux sur l'architecture optimale**

- Travaux sur la structure de la fiscalité (Saez 2001, Brewer et al 2010)
- Pratiquement rien sur le financement de la protection sociale !

- ① Des efforts à faire sur la constitution des données (appariement, délais de mise à disposition)
- ② Des nouvelles méthodes pour revisiter des vieilles réformes
- ③ Ne pas évaluer uniquement les baisses de charges mais l'ensemble des prélèvements sociaux
- ④ Ne pas évaluer uniquement les effets sur l'emploi mais l'ensemble des impacts

Evaluation des politiques de réduction des cotisations employeurs

Antoine Bozio*

*EHESS, PSE et IPP

France stratégie – Comité de suivi des aides aux entreprises
9 juin 2015